

**JUNIOR ARCHITECTE
ETUDE & CONSEIL**

**Éa
v&t**

L'ASSOCIATION PRÉA'LAB

L'association a pour but de procurer aux étudiants de cette école une formation pratique complémentaire : ce sont des travaux d'études à caractère pédagogique pour le compte d'entreprises clientes en lien avec les études d'architecture, moyennant rémunération.

Les étudiants ne sont pas considérés comme des salariés au sens de l'assurance chômage et du droit du travail, mais leurs rémunérations sont soumises aux cotisations sociales au titre des salaires, sur une base forfaitaire et non sur la totalité.

L'association Préa'Lab est une association de loi 1901 à vocation pédagogique et économique. Elle bénéficie d'un statut social de régime dérogatoire. Ce dernier est établi par l'arrêté ministériel du 20 juin 1988, ainsi que la Lettre circulaire n° 88/55 du 19 août 1988.

Prea'lab joue aujourd'hui un rôle important dans la professionnalisation des étudiants architectes de l'ENSAVT. Elle observe et accompagne le passage entre l'enseignement et la pratique professionnelle.

Notre association existe depuis 2003, elle a permis de mettre en relation plus de 400 étudiants avec près de 250 agences.

Sur l'année 2015, 60 étudiants qui ont bénéficié des services de l'association, effectuant des missions pour des partenaires variés, générant un chiffre d'affaires de 250 000 euros.

Au-delà du statut spécifique dont elle bénéficie, Préa'lab a pour objectif, grâce à la marge de fonctionnement qu'elle dégage, d'aider toute initiative estudiantine et de participer à l'amélioration du cadre de vie des étudiants.

Ainsi parmi les actions réalisées grâce à notre association se trouvent l'organisation de conférences, l'édition de catalogues d'une exposition des travaux des étudiants au Pavillon de l'Arsenal, l'acquisition d'une machine à découpe Laser, le financement des associations étudiantes de l'école (BDE, association Photo, La Charrette, Alumni), ainsi que l'édition du journal des étudiants : Poteau Poutre.

FONCTIONNEMENT

Avantages pour l'employeur : Avantages pour l'étudiant :

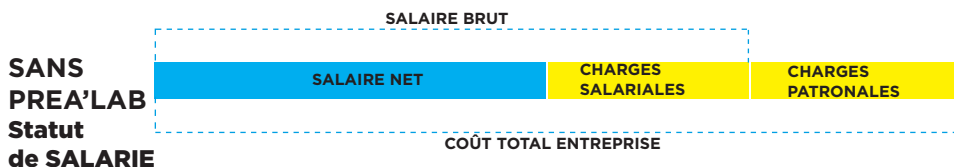
En passant par Préa'lab l'entreprise est exonérée de charges patronales et salariales, la T.V.A. est récupérable. De plus, notre association se charge de la gestion administrative et de la comptabilité.

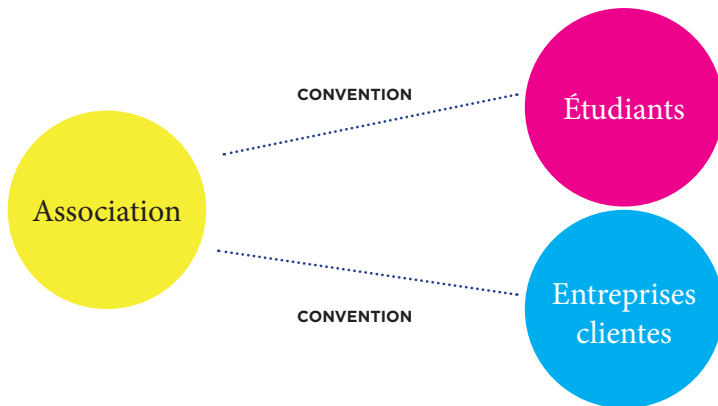
D'autre part, une certaine flexibilité de la rémunération est permise par un système d'avenants, positifs ou négatifs en fonction de la charge de travail réellement fournie par l'étudiant tout au long de la convention. En effet, il est parfois difficile à l'employeur d'évaluer exactement la quantité de travail qu'il demandera à l'étudiant en début de la mission.

L'étudiant acquiert une expérience professionnelle décemment rémunérée. Il gagne en assurance, autonomie et se responsabilise. En effet, c'est à l'étudiant de définir les ordres de mission avec l'agence (grâce aux conseils des membres de l'association), d'être responsable de son stage et de son bon déroulement (négociation, planning, paiement, décompte d'heures, etc.).

Selon son niveau de compétence, il peut prétendre à une rémunération supérieure à celle d'un CDD ou d'un stage, grâce à l'allègement des charges consenties à l'employeur.

H.T.





Préa'lab fonctionne par le biais de convention d'études signées entre les différents acteurs.

Ce système offre une grande souplesse :

Préa'lab s'occupe de toutes les démarches administratives : établissement des contrats, facturation, déclaration auprès des urssaf (T.V.A, DAS, DPAE), paiement des étudiants.

Une des conditions pour effectuer des missions est d'être affilié à la sécurité sociale étudiante.

Les étudiants effectuant une mission par notre biais sont par ailleurs assurés par la M.A.I.F. en temps qu'employés associatifs.

Pour les contrats H.M.O.N.P, les étudiants bénéficient d'un référent au sein de la structure d'accueil, ce dernier veille au respect du cahier des charges.

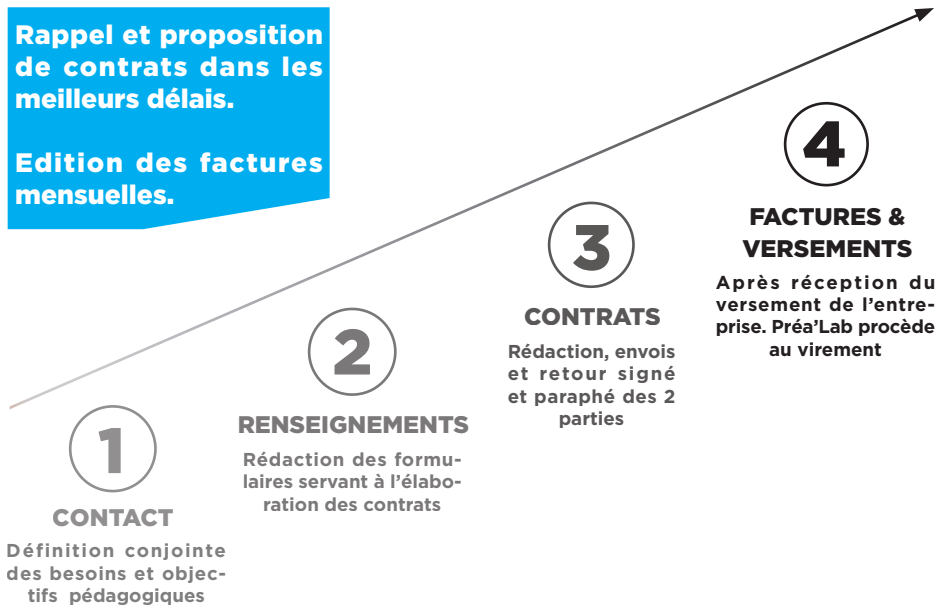
Quelques chiffres :

En 2015, sur 7 étudiants effectuant une MSP de HMONP par le biais de notre association, 6 d'entre eux ont obtenu un contrat à durée déterminé de 3 à 18 mois pour un salaire équivalent ou supérieur à celui qu'ils avaient déjà. Cela montre à quel point Préa'lab est un tremplin vers le milieu professionnel.

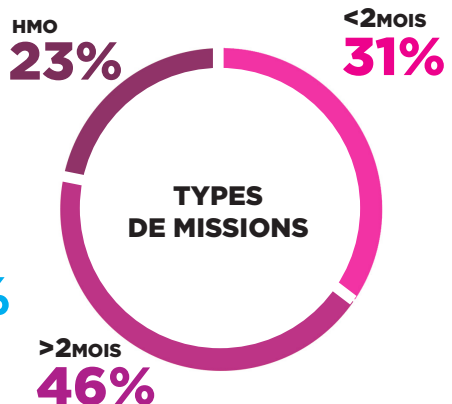
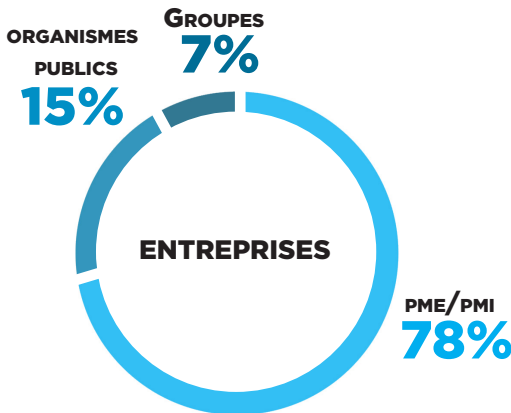
LE PROCESSUS

Rappel et proposition
de contrats dans les
meilleurs délais.

Edition des factures
mensuelles.



TYPLOGIE



RIGUEUR DE FONCTIONNEMENT

Préa'lab s'impose un formalisme juridique (statuts, assemblée générale, conseil d'administration, qualité des documents contractuels révisés par un avocat, tenue administrative soignée) et comptable (suivi et veille par un expert comptable).

Elle suit le Règlement CRC 99-01. Obligation de tenue de comptabilité selon les normes comptables. Comptes spécifiques : fonds associatifs et fonds dédiés.

Les dirigeants de l'association sont assurés et couverts au pénal. Ces derniers effectuent leurs fonctions à titre bénévole et engagent leur responsabilité civile et personnelle.

Comme toute association de loi 1901 fiscalisée, elle récupère la TVA, est soumise à divers impôts, et est tenue à l'établissement d'un bilan comptable. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés, ainsi qu'au CFE.

Préa'lab effectuée dans le cadre comptable :

La collecte et le classement des pièces comptables :

- Factures clients
- Relevés bancaires
- Liste de chèques établis
- Remise de chèques.

Préa'lab effectuée la télédéclaration mensuelle des cotisations URSSAF.

L'association externalise la saisie comptable auprès d'un cabinet d'expertise qui effectue la révision et l'établissement des comptes annuels.

Les cotisations Urssaf sont calculées sur une base forfaitaire égale à 4 SMIC horaires par jour étude. Ces cotisations ouvrent des droits à la retraite, et une cotisation au chômage à titre solidaire (n'ouvrant pas de droits) est calculée à partir de la base réelle.

PROJETS

Préa'lab recherche de plus en plus à mettre en avant les talents de demain, issues de notre école. Pour cela elle est à l'origine de nombreux appel à projet et appel à idée en partenariat avec les mairies et organismes spécialisés.

L'association continuera de subventionner la Charrette, d'apporter son soutien au BDE et à l'association Photo, ArchiFlou.

De plus Préa'lab compte continuer le subventionnement du journal des étudiants Poteau Poutre.

Elle lie aussi d'étroite relation avec l'association des anciens élèves de l'école, Alumni. En participant à la création et au financement de celle-ci.

L'association est prête à financer, dans la mesure des possibles toute initiative étudiante qu'elle juge intéressante.

Chaque année, l'assemblée générale prend ainsi la décision des projets à soutenir, puis en cours d'année tout dossier peut être déposé auprès du bureau.

ENGAGEMENTS

UNJA

UNION NATIONALE DES JEUNES ARCHITECTES

Préa'lab est à l'origine avec 5 autres associations du même type issues des autres écoles d'architectures parisiennes de la création d'une fédération nommée UNJA. Elle a pour but de défendre les intérêts des associations de notre type, et par la même ceux des étudiants en école d'architecture.

Des rapprochements avec les Ordres d'Ile-de-France et National ont été engagés, tandis qu'une charte éthique a été rédigée¹, que Préa'lab s'engage à respecter.

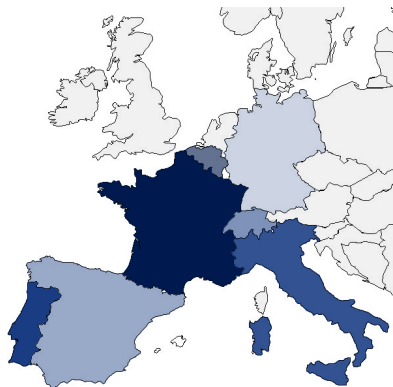
Préa'lab s'engage entre autres à suivre les préconisations de l'Ordre et de la convention collective concernant les rémunérations minimum des étudiants.

Sur l'année 2015, la moyenne des rémunérations des étudiants effectuant une mise en situation professionnelle de HMONP par notre biais était de 1724 euros. Une rémunération minimum a été fixé : **1650 euros**, basé sur les préconisations de l'Ordre.

NOTRE POTENTIEL D'ACTION

Prea'Lab intervient sur l'ensemble du territoire Français en se mobilisant dans près de 50 villes.

Pour répondre aux demandent des entreprises, l'association a développée son réseau en Europe.



ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE



AGENCE D'ARCHITECTURE
PHILIPPE PROST

Ateliers Jean Nouvel



RFR



ATELIERS LION ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES PAYSAGISTES



uapS



MARC MIMRAM ARCHITECTURE INGÉNIERIE



ROLINET & ASSOCIES Architectes & Urbanistes - Paris - Genève



TÉMOIGNAGES

“Prealab a été l’occasion d’intégrer une agence très intéressante que je recommande pour les futurs DSA”

Laura Cardin

assistante chargé de projet chez uapS

“Association utile et sérieuse”

Joanna Gouin

Illustratrice

LES CHIFFRES CLÉS

2003 

Le savoir-faire de Prea’Lab se perpétue depuis plus de 10 ans.

Depuis 2003, l’association capitalise sur de nombreuses compétences et les transmet d’année en année à ses nouveaux membres.

1724EUROS

La moyenne des rémunérations des étudiants effectuant une mise en situation professionnelle de HMONP par le biais de Préa’Lab

500CONTRATS 

Avec une moyenne de 15 étudiants par mois, Préa’Lab a réalisé près de 500 contrats liant agences et étudiants.

402 ETUDIANTS

Plus de 400 étudiants ont choisi la junior-architecte pour réaliser leurs missions courtes ou longues ainsi que leurs mise en situation professionnelle.

L'ÉQUIPE



**Brieuc
GRAILLOT-DENAIX**
Président

“Prealab m’a permis de découvrir le monde professionnel. C’est un moyen de faciliter l’insertion tout en offrant une certaine sécurité.”



**Julie
BAZARD**
Responsable

“L’association joue un rôle d’intermédiaire entre agences et étudiants. Elle est gérée par des étudiants qui connaissent les aléas des stages et de la vie étudiante de Marne.”



**Jean-Baptiste
MARTIN**
Chef de projet

“Prealab permet d’approcher le monde professionnel. Elle défend les droits des étudiants sans oublier les difficultés économiques actuelles.”



**Hélène
BARBIER**
Responsable

“J’ai voulu m’impliquer dans une association qui faciliterait les relations entre agences et étudiants.”



**Régis
VICENTE**
Trésorier

“C’est une expérience formatrice et enrichissante. L’association est à l’écoute des étudiants et les aides dans leur parcours professionnel!”



**Pour nous consulter, contactez-nous sur
prealab@gmail.com**

www.prealab.com